

AUDIT SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MISE
À JOUR
MARS
2023



Afin d'optimiser un système de chauffage, la collectivité doit déterminer avec précision les solutions à mettre en œuvre, les économies d'énergie potentielles et le programme des travaux. Cette définition nécessite l'intervention d'un bureau d'études.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

Fort de son expertise, la FDE 62 propose un cahier des charges à la collectivité lui permettant de consulter un Bureau d'Etudes pour réaliser un audit chaudière ou de choix énergétique.

La FDE 62 accompagne financièrement la réalisation de l'audit.

AUDIT CHAUFFERIE

La prestation du bureau d'étude comprend :

- Etat des lieux
- Identification des enjeux
- Proposition et estimation des coûts de travaux.

Les objectifs

- Optimiser et/ou rénover une installation de production et de distribution de chaleur existante au gaz naturel.

🔄 Financement de la FDE 62

- Audit chaudière subventionné à 70%
- Plafond : 560 € par bâtiment

🔄 Vos interlocuteurs

CONSEILLERS EN ÉNERGIE SUR UN TERRITOIRE

- Communautés de Communes / Communautés d'Agglomération :
- Boulonnais : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Calaisis : 07 88 91 10 59
- Campagnes de l'Artois : 06 80 83 19 20
- Desvres Samer : 06 71 59 13 09 / 07 87 72 11 42
- Lens Lievin : 06 78 72 01 21 / 06 38 26 69 20
- Pays d'Opale : 07 88 91 10 59
- Région d'Audruicq : 07 88 91 10 59
- 7 Vallées : 06 71 92 55 38
- Ternois : 07 86 15 94 27
- Terre des 2 caps : 06 71 59 13 09

CONSEILLERS EN ÉNERGIE

- Autres communes :
- Antoine Brégeaud : 06 86 80 32 83
antoine.bregeaud@fde62.fr
- Thibaut Dejaigher : 06 30 92 75 28
thibaut.dejaigher@fde62.fr
- Ludovic Fournier : 06 45 01 44 02
ludovic.fournier@fde62.fr

ÉTUDE DE «CHOIX ENERGETIQUE»

La mission du bureau d'étude consiste à :

- Réaliser une étude approfondie de différentes solutions techniques pour déterminer le meilleur mode de production de chaleur d'un bâtiment.

Les objectifs

- Identifier les solutions techniques et sources d'énergie possibles sur un patrimoine.

Financement de la FDE 62

Audit subventionné à 70%

Plafond : 2 660 € par bâtiment